



Neuvième rapport d'étape sur les suites données aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord

L'Union européenne (UE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont face à des menaces et à des défis complexes et de plus en plus nombreux. C'est la conséquence notamment d'une compétition stratégique qui n'est pas sans effet sur la sécurité et la stabilité de la zone euro-atlantique. La guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine, guerre qui ne fait suite à aucune provocation et que rien ne saurait justifier, continue de faire peser une menace sans précédent sur la sécurité européenne, la sécurité transatlantique et la sécurité mondiale et met en péril la paix et la stabilité au niveau international. De nombreuses régions du globe sont en proie à une instabilité croissante, comme en témoignent par exemple la guerre à Gaza et les tensions observées dans les Balkans occidentaux, dans le voisinage oriental, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en mer Rouge. La région indo-pacifique revêt une grande importance pour l'OTAN comme pour l'UE. Les deux organisations demeurent fermement déterminées à œuvrer pour la préservation de l'ordre international fondé sur des règles, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

En cette période cruciale pour la sécurité et la stabilité de la zone euro-atlantique, l'importance du lien transatlantique et la nécessité d'une coopération étroite entre l'UE et l'OTAN sont plus évidentes que jamais. Afin de défendre et de promouvoir les valeurs et les intérêts que partagent les membres de la communauté euro-atlantique, les deux organisations continuent de jouer, au profit de l'ensemble des pays qui les composent, des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement au service de la paix et de la sécurité au niveau international.

Le présent document est le neuvième d'une série de rapports consacrés à la mise en œuvre des 74 propositions communes que le Conseil de l'UE et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entérinées, chacun en parallèle, en 2016 et 2017. Il présente les résultats concrets obtenus entre juin 2023 et mai 2024 dans les différents domaines de la coopération, laquelle s'appuie sur un dialogue politique soutenu.

Les éléments suivants méritent tout particulièrement d'être soulignés :

- Face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'OTAN et l'UE ont continué de faire preuve d'une unité sans précédent sur le plan politique. Elles se sont notamment attachées à optimiser l'aide fournie de part et d'autre. Assurer la

cohérence et la complémentarité des mesures prises en réaction à la guerre d'agression menée par la Russie ainsi que des efforts visant à soutenir l'Ukraine dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense est une priorité absolue et le demeurera aussi longtemps qu'il le faudra.

- À cet effet, les hauts responsables de l'OTAN et de l'UE ont continué d'entretenir des contacts réguliers et de participer à des réunions de haut niveau organisées par l'autre organisation, et les consultations interservices se sont poursuivies avec régularité à tous les niveaux. Ces interactions ont notamment eu lieu dans le cadre du Groupe de contact pour la défense de l'Ukraine, des réunions des directeurs nationaux des armements et du mécanisme de coordination OTAN-UE consacré à l'Ukraine.
- Le dialogue politique s'est poursuivi à un rythme soutenu, au plus haut niveau. Le secrétaire général de l'OTAN a pris part au Conseil européen de juin 2023 et à une réunion du collège des commissaires de l'UE en novembre 2023, tandis que le président du Conseil européen et la présidente de la Commission européenne ont participé au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Vilnius en juillet 2023. Le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a continué d'assister régulièrement aux réunions des ministres de la Défense et des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, et le secrétaire général de l'OTAN aux réunions du Conseil des affaires étrangères (Défense) de l'UE. En outre, au cours de la période considérée, plus de 50 exposés croisés ont été faits dans les différentes instances (Conseil de l'UE et Conseil de l'Atlantique Nord, comités et groupes de travail respectifs). Déjà bien établis, les contacts interservices se sont encore intensifiés et développés, et ce dans tous les domaines du partenariat entre l'UE et l'OTAN. Quatre nouveaux cadres de dialogue structuré ont notamment été instaurés, qui portent respectivement sur l'espace, le cyber, les incidences du changement climatique sur la défense, et les technologies émergentes et technologies de rupture. La mise en place d'un dialogue structuré UE-OTAN sur l'industrie de défense est à l'étude.
- L'équipe spéciale pour la résilience des infrastructures critiques, créée par le secrétaire général de l'OTAN et la présidente de la Commission européenne suite au sabotage des gazoducs Nord Stream, a présenté son rapport d'évaluation final en juin 2023. Les recommandations figurant dans ce rapport sont mises en œuvre dans le cadre du dialogue structuré sur la résilience.
- L'UE et l'OTAN ont intensifié leurs activités et renforcé encore leurs interactions dans le domaine des exercices de gestion de crise. Elles ont notamment convenu de prolonger le programme d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) pour couvrir la période 2024-2025.

Les deux organisations poursuivent leur partenariat stratégique dans le plein respect des principes directeurs établis d'un commun accord dans les trois déclarations conjointes sur la coopération OTAN-UE.

Compte tenu des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la stabilité internationales, et forts de la participation active et du soutien constant de l'ensemble

des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE, les services des deux organisations restent fermement déterminés à renforcer, approfondir et élargir encore la coopération établie au bénéfice des deux parties, et réfléchissent pour cela à de nouvelles possibilités de collaboration dans tous les domaines d'action.

Lutte contre les menaces hybrides

Dans ce domaine, les contacts entre les services de l'UE et de l'OTAN et les exposés croisés auprès des comités se sont poursuivis avec régularité. En février 2024, l'OTAN a présenté au groupe politico-militaire (GPM) de l'UE, ainsi qu'au groupe horizontal « Renforcement de la résilience et lutte contre les menaces hybrides », les mesures qu'elle prend face aux menaces hybrides, en particulier celles émanant de la Russie et de la Chine. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a quant à lui fait un exposé au Comité des orientations opérationnelles de l'OTAN sur la boîte à outils hybride de l'UE et les autres mécanismes mis en place pour lutter contre les menaces hybrides. Les deux organisations ont continué de prendre part aux activités du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, situé à Helsinki, qui s'est agrandi et compte aujourd'hui 35 membres parmi les pays de l'Alliance et les États membres de l'UE. En octobre 2023, des représentants des deux organisations ont participé au quatrième séminaire de haut niveau du Centre d'excellence, consacré aux menaces hybrides découlant des activités de la Chine.

Désormais bien établis, les échanges structurés entre la cellule de fusion contre les menaces hybrides, côté UE, l'Unité Production du renseignement, côté OTAN, et le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides se sont poursuivis à un rythme régulier. La capacité unique d'analyse du renseignement (SIAC) de l'UE et la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité de l'OTAN ont continué d'avoir des entretiens réguliers au niveau des groupes géographiques et thématiques. En outre, les services des deux organisations ont continué, selon l'usage établi, de procéder à des évaluations en parallèle et en coordination. Deux évaluations ont ainsi été réalisées, l'une sur les menaces pesant sur les infrastructures critiques, et l'autre sur le renforcement de la coopération entre l'Iran et la Russie.

Le Centre euro-atlantique de coordination des interventions en cas de catastrophe (EADRCC), côté OTAN, et le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), côté UE, ont continué de collaborer de manière suivie, en veillant à la complémentarité des mesures prises de part et d'autre face aux situations d'urgence dans le domaine civil. Les deux centres ont agi de façon coordonnée lors des inondations survenues en Slovénie en août 2023 ainsi que dans le contexte de la guerre en Ukraine, notamment.

Volet essentiel de la coopération entre l'UE et l'OTAN, la collaboration interservices sur les questions de résilience s'est considérablement développée. En novembre 2023, des représentants de l'UE ont participé pour la première fois à la réunion des hauts responsables des pays de l'Alliance chargés de ces questions. Des hauts fonctionnaires de l'UE ont pris part à la réunion plénière du Comité OTAN pour la résilience qui s'est tenue au niveau des directeurs politiques en février 2024, tandis que des hauts représentants de l'OTAN ont assisté à la réunion des directeurs généraux chargés de la protection civile qui a été organisée par l'UE en avril 2024. En

septembre 2023, l'OTAN a fait un exposé devant le groupe d'experts de la Commission européenne sur la résilience des entités critiques pour l'informer des mesures prises par l'Alliance en vue d'assurer la résilience de ces infrastructures. En novembre 2023, l'UE a présenté la directive sur la résilience des entités critiques au Comité OTAN pour la résilience, et des représentants de l'OTAN ont participé à un atelier sur l'évacuation médicale organisé par l'État-major de l'UE. Dans le prolongement de cet atelier, il est prévu que des agents des deux organisations et des hauts représentants de leurs pays membres se réunissent en juin 2024 pour un débat sur l'état de préparation dans le domaine médical dans le contexte de la défense collective.

Le dialogue structuré sur la résilience a une nouvelle fois permis aux deux organisations de se coordonner et d'assurer la cohérence des travaux qu'elles mènent sur ce thème, grâce notamment à la mise en œuvre des recommandations de l'équipe spéciale OTAN-UE pour la résilience des infrastructures critiques. Des progrès ont été accomplis sur différents thèmes, notamment la coopération civilo-militaire, la recherche dans le domaine de la sécurité, les infrastructures sous-marines critiques, la collaboration avec le secteur privé, et les exercices. En avril 2024, le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides a organisé un atelier sur les infrastructures critiques, qui a réuni des responsables de la planification des politiques côté OTAN et côté UE pour un travail de réflexion prospective fondé sur un scénario. L'Agence européenne de défense (AED) et le Centre d'excellence OTAN pour les opérations en eaux confinées et peu profondes ont organisé ensemble un exercice de simulation sur la protection des infrastructures maritimes critiques, auquel ont participé le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides et le Commandement maritime allié.

La coopération sur les questions de défense et de résilience CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) s'est poursuivie de manière soutenue. Des entretiens de travail ont notamment eu lieu en février 2024, qui ont été l'occasion de faire le point sur les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, sur la mise en œuvre de la politique OTAN de défense CBRN et sur les initiatives de développement capacitaire mises en place à l'intention des partenaires. En outre, le Centre d'excellence interarmées de l'OTAN pour la défense CBRN a continué de travailler avec l'UE sur ces questions, dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités de défense (formation à la gestion des conséquences des incidents CBRN et stages itinérants portant sur divers aspects de la réponse aux situations d'urgence, notamment).

La coopération s'est aussi poursuivie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Les services des deux organisations ont eu des entretiens sur différents thèmes : éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, exploitation technique, renforcement des capacités des partenaires, lutte contre les systèmes aériens sans pilote, nouvelles technologies, sécurité humaine. Le coordonnateur spécial de l'OTAN pour la lutte contre le terrorisme, récemment désigné par le secrétaire général, et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme se sont entretenus de questions intéressant les deux organisations. Ils ont en outre participé, aux côtés de l'envoyée spéciale du SEAE pour la lutte contre le terrorisme ainsi que de représentants des deux organisations et de leurs pays membres, à deux séminaires informels organisés respectivement par la présidence espagnole et par la présidence belge du Conseil de

l'UE. Le premier de ces séminaires, qui s'est tenu en décembre 2023, était consacré aux éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, et le second, qui a eu lieu en mars 2024, portait sur les priorités en matière de lutte contre le terrorisme et sur l'action menée en Afrique du Nord.

La problématique de la lutte contre le terrorisme a aussi été soulevée lors des entretiens de travail OTAN-UE sur les opérations et le renforcement des capacités des partenaires qui se sont déroulés en mars et en mai 2024, et à d'autres occasions encore au cours de la période considérée. Ainsi, les services des deux organisations ont abordé cette thématique, et notamment la question du développement des capacités des partenaires dans le domaine, en marge de réunions de la coalition contre l'État islamique en Iraq et au Levant. En janvier 2024, des discussions ont été consacrées à la mise en œuvre de la communication de l'UE relative à la lutte contre les systèmes aériens sans pilote et à d'autres sujets d'intérêt commun.

S'agissant de la communication stratégique, les deux organisations ont continué de collaborer étroitement en échangeant des informations en temps réel, des rapports et des analyses sur les campagnes d'information hostiles ainsi que sur les activités de manipulation de l'information (y compris de désinformation) et actes d'ingérence auxquels se livrent des acteurs étrangers.

En tirant parti notamment du système d'alerte rapide dirigé par le SEAE et du réseau de la Commission européenne contre la désinformation, et en mettant en commun les éléments dont ils disposaient concernant les agissements de la Russie et de la Chine dans l'environnement informationnel, les services des deux organisations sont parvenus à faire converger davantage leurs analyses.

Afin de favoriser l'adoption d'une approche commune face aux menaces auxquelles elles sont toutes deux confrontées dans l'environnement informationnel, l'UE et l'OTAN ont chacune dispensé des formations à l'intention des analystes de données de l'autre organisation et ont ainsi pu échanger des bonnes pratiques. Elles ont aussi fait le point sur leurs outils d'analyse et leurs travaux de développement capacitaire respectifs. En novembre 2023, des représentants de l'UE ont assisté à la conférence de l'OTAN pour les hauts responsables de la communication, et en décembre 2023, les services de l'OTAN et de l'UE ont coorganisé une activité pour promouvoir la coopération entre les deux organisations à l'occasion d'une conférence multilatérale du SEAE rassemblant des représentants des institutions de l'UE, des États membres de l'UE, de l'OTAN et du Mécanisme de réponse rapide (MRR) du G7. En outre, des représentants de l'UE ont participé à une conférence de l'OTAN sur le thème « Lutter contre la manipulation et la réécriture de l'histoire par la Russie » et fait des exposés lors des ateliers annuels de l'équipe spéciale chargée de l'analyse de l'environnement informationnel, qui se sont déroulés au quartier général du corps de déploiement rapide de l'OTAN en Espagne. Les deux organisations ont régulièrement pris part aux activités du MRR du G7 et ont assisté aux réunions des agents de coordination de ce mécanisme. En janvier 2024, la secrétaire générale adjointe de l'OTAN pour la diplomatie publique a participé à la conférence de haut niveau de l'UE sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, organisée par le haut représentant/vice-président.

En outre, l'UE et l'OTAN ont continué de coordonner leur communication publique dans les domaines d'intérêt commun. Cette coordination a pris différentes formes : amplification des campagnes de communication respectives, contacts avec les groupes de visiteurs de l'autre organisation, échanges réguliers entre les porte-parole, etc.

Coopération opérationnelle, y compris sur les questions maritimes

Les deux organisations ont continué d'aborder régulièrement le thème de la coopération opérationnelle dans le cadre de leur dialogue interservices et des exposés que chacune a faits devant les comités de l'autre.

La toute première discussion interservices sur la coopération opérationnelle a eu lieu en juin 2023. Elle a porté essentiellement sur les opérations et missions terrestres et maritimes, sur les activités relevant de la gestion de crise et sur la planification préétablie. La deuxième a eu lieu en mars 2024 et a porté avant tout sur les missions dans les Balkans occidentaux et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, sur les activités relevant de la gestion de crise et sur les activités de réponse aux crises.

Lors de leur discussion annuelle consacrée aux questions maritimes, qui a eu lieu en avril 2024 et à laquelle ont pris part des représentants du Commandement maritime allié (MARCOM) et du Centre d'excellence OTAN pour la guerre des mines navale, les services ont abordé un large éventail de sujets, dont les opérations navales des deux organisations, la protection et la sécurité des infrastructures sous-marines critiques ou encore la présence en mer de dispositifs explosifs non explosés. L'OTAN a fait le point sur les aspects maritimes de la gestion de sa zone de responsabilité et sur le volet maritime de ses plans de dissuasion et de défense pour la zone euro-atlantique, ainsi que sur l'état d'avancement de l'initiative « océan numérique ». L'UE a quant à elle fait un exposé sur les versions actualisées de sa stratégie et de son plan d'action sur la sûreté maritime, adoptés en octobre 2023, sur les activités réalisées dans le cadre de ses présences maritimes coordonnées dans le golfe de Guinée et dans le nord-ouest de l'océan Indien, ainsi que sur les priorités de son plan de développement des capacités pour le milieu maritime, lesquelles ont été revues en 2023.

En septembre 2023, les services de l'OTAN ont fait un exposé au comité de l'UE chargé des aspects civils de la gestion des crises (Civcom) sur l'évolution de la mission OTAN en Iraq. En janvier 2024, le SEAE a fait le point auprès du Comité des orientations opérationnelles de l'OTAN en configuration KFOR (pays de l'OTAN et partenaires de l'opération de la Force pour le Kosovo) sur la mission « État de droit » de l'UE au Kosovo (EULEX). En mars 2024, le SEAE a présenté au Comité des orientations opérationnelles de l'OTAN l'opération EUNAVFOR ASPIDES, nouvelle opération menée en mer au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

En décembre 2023 s'est tenue à Rome la 12^e édition de la conférence SHADE MED (mécanisme d'appréciation commune de la situation et d'harmonisation des interventions en Méditerranée), organisée par EUNAVFOR MED IRINI et le MARCOM

sur le thème « Relever ensemble les défis communs auxquels nous sommes confrontés en Méditerranée ».

Par ailleurs, dans le cadre de son activité en mer Égée, l'OTAN a continué de travailler avec Frontex pour aider la Grèce et la Türkiye à lutter contre la migration clandestine.

L'UE et l'OTAN ont continué de jouer un rôle de premier plan dans le processus de normalisation du secteur de l'aviation dans les Balkans occidentaux, et un certain nombre d'avancées d'ordre technique ont été réalisées à cet égard, comme la création de routes aériennes traversant l'espace aérien albanais, une mesure qui a eu des retombées positives sur l'aviation civile, réduisant les temps de vol, la consommation de carburant et la pollution.

Cybersécurité et cyberdéfense

Les services de l'UE et de l'OTAN ont intensifié leurs interactions dans ce domaine, comme en témoigne la décision qu'ils ont prise de transformer les entretiens de travail de haut niveau sur la cybersécurité et la cyberdéfense qui avaient lieu chaque année en un dialogue structuré sur le cyber.

Dans le cadre de ce dialogue ont été établis des sous-groupes de travail informels, qui doivent permettre de rationaliser davantage les échanges dans les différentes thématiques. Les services ont par exemple discuté de la possibilité de créer des synergies entre les outils que les deux organisations ont mis au point pour la lutte contre les actes de cybermalveillance, notamment le guide OTAN sur les réponses stratégiques possibles aux actes importants de cybermalveillance et la boîte à outils cyberdiplomatique de l'UE. Ils ont également examiné de quelle manière ils pourraient améliorer leur coopération pour ce qui est des activités de formation et d'entraînement et des exercices consacrés à la cyberdéfense. Ils ont continué de se concerter au sujet du renforcement des capacités cyber des pays des Balkans occidentaux et d'autres partenaires, notamment à l'occasion de leurs entretiens de travail annuels sur cette thématique et au travers de leur mécanisme de coordination consacré à l'Ukraine. Par ailleurs, ils se sont engagés à éviter les doubles emplois et à envisager le développement de synergies entre le cyber-rapport (Cyber Census) de l'UE et l'engagement de l'OTAN en faveur de la cyberdéfense.

Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et l'Académie OTAN des technologies de l'information et de la communication ont échangé des informations sur leurs modes de fonctionnement et leurs cursus respectifs. De plus, le CESD et le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération ont entrepris de renforcer leur collaboration.

Les services de l'OTAN ont présenté la politique de cyberdéfense de l'Alliance au groupe politico-militaire de l'UE, renforcé par le groupe horizontal « Questions cyber ». Les services de l'UE, pour leur part, ont présenté la version révisée des directives pour la mise en œuvre de la boîte à outils cyberdiplomatique au Comité de cyberdéfense de l'OTAN.

Pour ce qui est des exercices cyber, les services de l'OTAN ont assisté en tant qu'observateurs à l'exercice de simulation que le groupe horizontal « Questions cyber » a consacré à la boîte à outils cyberdiplomatie en novembre 2023. Les services de l'UE ont pris part, quant à eux, à Cyber Coalition 23, exercice organisé par le Commandement allié Transformation, ainsi qu'à Locked Shields, exercice international de cyberdéfense organisé par le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération. L'OTAN a invité l'État-major de l'UE et le SEAE à participer à l'exercice d'interopérabilité Coalition Warrior (CWIX) 2024, et elle a proposé aux services compétents de l'UE de prendre part à Cyber Coalition 24.

En juin 2023, les services de l'UE ont assisté à la conférence annuelle internationale sur les conflits dans le cyber, organisée par le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération. En juillet 2023, l'AED a participé à la conférence annuelle de l'OTAN consacrée à l'examen des activités de formation dans la discipline cyber, à l'occasion de laquelle elle a fait un exposé sur ses activités dans ce domaine. L'AED et le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération ont continué de collaborer, notamment à l'occasion des réunions de l'équipe de projet Cyberdéfense de l'AED.

Les deux organisations ont continué de se tenir informées de leurs concepts respectifs : l'UE a communiqué à l'OTAN le document énonçant ses vision et stratégie militaires sur le cyberspace en tant que domaine d'opérations ainsi que son concept de cyberdéfense pour les opérations militaires et missions qu'elle dirige, tandis que l'OTAN a communiqué au SEAE sa politique de cyberdéfense globale.

Le Centre de cybersécurité de l'OTAN (NCSC) et le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE) ont continué de mettre en application leur arrangement technique sur la coopération en matière de cyberdéfense, conformément aux dispositions en vigueur. Les deux organisations ont aussi poursuivi l'échange de bonnes pratiques et leur travail de concertation, dans le cadre de réunions interservices régulières, d'une réunion de coordination entre hauts responsables et d'ateliers thématiques consacrés à des questions techniques d'intérêt commun. Enfin, elles ont continué de recourir à la plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants pour faciliter les échanges.

Capacités de défense

Dans ce domaine, les deux organisations ont continué, dans les cas où les besoins se recoupaient, d'assurer la cohérence entre les résultats de leurs processus respectifs (plan de développement des capacités (PDC), processus des objectifs globaux (HLGP) et examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), côté UE, processus de planification de défense (NDPP) et processus de planification et d'examen (PARP) du Partenariat pour la paix, côté OTAN), en tenant compte de la spécificité, des attributions et de la composition de chacune. Dans ce contexte, des Alliés ont convié les services de l'UE à des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre de l'étape 5 (Examiner les résultats) du NDPP. En outre, plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi membres ou partenaires de l'OTAN ont invité des représentants de cette dernière à participer à leurs réunions bilatérales dans le cadre de l'EACD. Par ailleurs, grâce aux contacts étroits entre les services à

tous les niveaux, notamment entre les états-majors, chaque organisation a pu se tenir informée des travaux qui étaient en cours dans l'autre. Ainsi, l'OTAN a présenté sa directive politique 2023 pour la planification de défense à l'UE, qui lui a exposé ses priorités en matière de développement capacitaire et la façon dont elle entendait les concrétiser. En application du principe du réservoir unique de forces, les capacités développées par les membres des deux organisations, y compris celles s'inscrivant dans le cadre de projets multinationaux, continuent de pouvoir être utilisées pour des opérations de l'OTAN comme de l'UE, sous réserve d'une décision politique des pays.

Les services ont continué d'assurer la concordance entre les projets multinationaux de développement de capacités menés dans le cadre des initiatives de défense de l'UE et les projets multinationaux à haute visibilité de l'OTAN. Cette fois encore, ils ont coopéré plus spécifiquement sur la question des munitions, en particulier pour les milieux terrestre et aérien, l'idée étant de faciliter la reconstitution des stocks des Alliés et des États membres de l'UE tout en veillant à pérenniser l'aide fournie à l'Ukraine. Leurs réunions de travail à intervalles réguliers ont permis aux deux organisations de se tenir informées de leurs travaux dans une optique d'harmonisation. Les services ont, cette fois encore, participé aux réunions du Groupe de contact pour la défense de l'Ukraine.

Dans certains domaines, et notamment dans le cadre de l'initiative OTAN d'entraînement au pilotage, les deux organisations ont intensifié leurs interactions en vue d'accroître encore leur complémentarité et leur collaboration.

En ce qui concerne la stratégie de l'aviation militaire, les deux organisations ont continué de la mettre en œuvre suivant leur propre calendrier et de coordonner les activités concernées dans le cadre de réunions interservices régulières. Ainsi, le Comité de l'AED pour l'aviation militaire dans le ciel unique européen (SES) et le Comité de l'aviation de l'OTAN se sont concertés à l'occasion de leurs réunions respectives pour assurer la cohérence de leurs travaux, notamment s'agissant des activités en rapport avec le ciel unique européen.

L'État-major de l'UE et l'AED ont continué de partager des informations sur l'évolution de la réflexion stratégique engagée sur les moyens de garantir un accès libre et sécurisé à l'espace aérien en Europe, ainsi que sur la révision du concept relatif aux opérations aériennes.

De leur côté, le Groupe consultatif OTAN sur la navigabilité et le forum des autorités européennes de navigabilité militaire ont continué d'échanger des informations dans le cadre de leurs réunions respectives, et l'OTAN a eu l'occasion de commenter le document européen de navigabilité militaire sur la reconnaissance mutuelle.

La coopération sur les risques de sécurité dans le domaine de l'aviation, notamment les risques cyber, s'est poursuivie au sein du Groupe de coordination OTAN-EUROCONTROL pour la sûreté de la navigation aérienne et de la plateforme européenne de coordination stratégique, mise en place par l'Agence de l'UE pour la sécurité aérienne. L'AED, EUROCONTROL et l'OTAN ont continué de veiller ensemble à ce que les besoins et impératifs liés à l'aviation militaire soient pris en considération dans le contexte européen.

L'OTAN et l'AED ont poursuivi leur coopération dans la mise en œuvre de leurs stratégies respectives en matière de communications, de navigation et de surveillance, dont l'objectif est d'assurer la résilience et l'interopérabilité. Elles avaient étroitement collaboré pour mettre au point ces stratégies, dans une optique de complémentarité.

Les deux organisations ont poursuivi leur collaboration de longue date dans le chantier de l'autonomisation des systèmes d'aéronef télépiloté (RPAS) et de leur intégration dans l'espace aérien. Des experts de l'AED et de l'OTAN se sont réunis fréquemment pour se tenir informés de l'évolution des besoins opérationnels côté OTAN, et des projets d'investissement et de recherche-développement côté UE. L'OTAN et l'AED se sont fait représenter aux réunions semestrielles de leurs groupes d'experts RPAS respectifs pour mettre en avant les possibilités de complémentarité dans un domaine que les travaux de recherche-développement sur l'autonomie et l'intelligence artificielle font évoluer rapidement.

En ce qui concerne le domaine maritime, les échanges interservices ont porté essentiellement sur les munitions sous-marines non explosées et sur la protection des infrastructures sous-marines critiques, thème d'un symposium organisé par l'AED auquel ont assisté des experts de l'OTAN. Par ailleurs, les échanges au sujet du développement capacitaire ont été particulièrement féconds, notamment pour ce qui est de l'emploi de technologies émergentes et de technologies de rupture au service d'une meilleure connaissance de la situation maritime (alignement sur l'initiative « océan numérique » de l'OTAN) et du recours à des systèmes autonomes dans le cadre de la lutte anti-sous-marine.

Les deux organisations ont continué de coopérer dans le domaine de la normalisation, une coopération qui est essentielle en ce qu'elle contribue à l'interopérabilité, aide à assurer la complémentarité des initiatives menées et permet aux États membres de l'UE et aux pays de l'OTAN de se tenir au fait des travaux des uns et des autres, étant entendu que c'est l'OTAN qui pilote l'élaboration des normes militaires au travers de ses accords de normalisation (STANAG). La transparence et la coordination se sont encore accrues grâce aux contacts interservices et aux interactions régulières entre le Comité OTAN de normalisation et le comité de la normalisation de défense européenne, à l'occasion de réunions de l'un ou de l'autre.

La mobilité militaire demeure l'un des fleurons de la coopération UE-OTAN. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses conséquences ont montré combien il importait de pouvoir déplacer rapidement et efficacement des forces armées et du matériel militaire. Les discussions interservices sur les priorités communes et sur les chantiers respectifs (besoins militaires, infrastructures de transport, transport des marchandises dangereuses, douanes, autorisations de mouvements transfrontières et exercices correspondants, ou encore soutien du pays hôte) se sont poursuivies dans le cadre du dialogue structuré sur la mobilité militaire, dont l'efficacité n'est plus à démontrer.

Les services de l'OTAN ont aidé l'UE à réaliser une analyse de la planification à long terme des infrastructures dans le but d'améliorer l'aptitude des forces armées à opérer sur court préavis des mouvements de grande ampleur et de prioriser les principaux couloirs militaires. Les services des deux organisations ont également poursuivi leurs

entretiens sur la gestion de la circulation aérienne et sur les infrastructures de communications, de navigation et de surveillance dans le contexte de la mobilité militaire. Par ailleurs, les équipes des projets « mobilité militaire » et « NetLogHubs » (réseau de plateformes logistiques en Europe et d'appui aux opérations), menés dans le cadre de la coopération structurée permanente, ont cette fois encore convié les services concernés de l'OTAN à leurs réunions de coordination. Enfin, comme précédemment, l'UE et l'OTAN ont chacune pris part à des événements sur la mobilité militaire organisés par l'autre, ce qui a favorisé une plus grande convergence entre elles.

Industrie de défense et recherche en matière de défense

Les consultations interservices relatives à l'industrie de défense se sont poursuivies. Portant aussi bien sur des questions d'ordre général que sur des points plus spécifiques (mobilisation et soutien du secteur industriel), ces consultations ont permis à l'OTAN et à l'UE de se tenir mutuellement informées et d'échanger des bonnes pratiques. Dans ce contexte, les deux organisations ont continué, dans une optique de complémentarité, de faire le point (au travers d'exposés croisés) sur leurs activités respectives liées à la capacité de production industrielle de munitions, ainsi que sur les initiatives visant à reconstituer les stocks nationaux. Par ailleurs, le haut représentant de l'UE et le commissaire européen au marché intérieur ont assisté au débat que les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont eu avec des représentants de l'industrie, en marge de leur réunion de juin 2023. Ce débat a fait ressortir la nécessité d'accroître la capacité de production industrielle de défense et de conclure avec l'industrie des marchés sur le long terme – notamment pour les munitions d'artillerie lourde – de manière à donner aux entreprises des perspectives.

La coordination interservices s'est également poursuivie dans le cadre de l'exécution du plan d'action OTAN sur la production pour la défense et de la création du Bureau OTAN pour la production industrielle de défense, ainsi que dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du programme pour l'industrie européenne de la défense. Ces deux derniers documents ont fait l'objet d'un exposé du commissaire européen au marché intérieur devant le Conseil de l'Atlantique Nord, en février 2024.

Les discussions interservices consacrées à la recherche et à l'innovation se sont encore approfondies. Chaque organisation a ainsi pu prendre connaissance des politiques et des initiatives mises en place par l'autre en ce qui concerne les technologies émergentes et les technologies de rupture ainsi que l'innovation dans le domaine de la défense (programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS), fonds du Conseil européen de l'innovation (CEI), pôle d'innovation de l'UE dans le domaine de la défense (HEDI), Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA), fonds OTAN pour l'innovation, etc.). Cela a aussi été l'occasion de déterminer dans quels domaines des synergies étaient possibles. Les deux organisations ont en outre continué d'échanger des bonnes pratiques, l'objectif étant de préserver l'interopérabilité. La Commission européenne a intensifié le dialogue avec l'équipe de gestion du DIANA pour se tenir au courant des activités menées par cet organe et pour l'informer en retour des initiatives mises en place au titre du fonds européen de la défense.

L'AED et la plateforme d'échange pour l'innovation établie par l'OTAN au sein du Commandement allié Transformation ont continué d'avoir des consultations régulières pour se tenir au fait des activités menées de part et d'autre et favoriser l'adoption d'approches qui se renforcent mutuellement. Les échanges entre l'AED et l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO) se sont eux aussi poursuivis à intervalles réguliers ; parmi les thèmes abordés figuraient l'espace, l'innovation, l'intelligence artificielle, la veille technologique et les activités de prospective. La STO s'est entretenue avec le SEAE et la Commission européenne de questions scientifiques et technologiques d'intérêt commun (changement climatique, sécurité énergétique, ressources naturelles, défis liés aux technologies émergentes et aux technologies de rupture, prospective, dimension éthique, sécurité dans le domaine de la recherche, résilience...). Elle a notamment eu des interactions avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, qui ont porté entre autres sur des avis scientifiques et technologiques et sur le repérage des « signaux faibles » dans le domaine technologique.

Le Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, rattaché à la STO, a une nouvelle fois pris part à des projets de recherche maritime financés par la Commission européenne, comme le projet PROMENADE, qui vise à mettre au point des technologies permettant d'automatiser la détection et le suivi des navires ainsi que l'analyse de leurs comportements. L'équipe du HEDI, qui relève de l'AED, a participé aux journées européennes du DIANA qui se sont déroulées aux Pays-Bas en mars 2024.

Exercices

La coopération OTAN-UE dans ce domaine a contribué à renforcer la résilience et l'état de préparation des deux organisations et de leurs pays membres.

Après avoir pleinement exécuté le programme d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) pour la période 2022-2023, les deux organisations ont convenu de prolonger l'application du concept PACE pour la période 2024-2025. En 2024, l'UE est aux commandes, avec son exercice EU Integrated Resolve 2024 (IR24) ; l'année prochaine, ce sera l'OTAN, à la faveur de son exercice de gestion de crise (CMX 25).

En application du concept PACE, des agents de l'OTAN ont été invités à participer à certaines étapes de la phase de planification de l'exercice IR24, et il leur sera aussi proposé de prendre part à la phase d'exécution. Dans le même esprit, des représentants de la Commission européenne, du Secrétariat général du Conseil de l'UE et du SEAE seront invités à participer et à contribuer à la planification, à la phase introductive et à la conduite du CMX25.

Par ailleurs, l'État-major militaire international de l'OTAN et l'État-major de l'UE organiseront une série d'ateliers de travail dans le domaine de la formation et de l'entraînement militaires, et ils seront amenés à coopérer dans le cadre des exercices IR24 et CMX25.

La Commission européenne a participé à deux exercices militaires de l'OTAN (STEADFAST JUPITER 2023 et STEADFAST JACKAL 2023) et elle a été invitée, tout

comme le SEAE, à prendre part à STEADFAST DETERRENCE 2024. En outre, l'OTAN a proposé à la Commission européenne, au SEAE et à l'État-major de l'UE de participer à l'exercice STEADFAST DAGGER 2024.

En novembre 2023, le Centre commun de recherche de la Commission européenne et le Centre d'excellence OTAN pour la sécurité énergétique, situé à Vilnius, ont organisé l'exercice de simulation Coherent Resilience 2023 – Baltic (CORE23-B). Cet exercice, qui s'est tenu à Riga, était consacré à la protection des infrastructures énergétiques critiques en mer Baltique.

En avril 2024, des représentants de l'UE ont assisté au séminaire de gestion de crise de l'OTAN sur le thème « Tactiques pour une gestion stratégique des crises à l'ère de l'hybridité ». Ce séminaire a permis aux deux organisations d'échanger sur les différentes menaces auxquelles elles sont exposées du fait des agissements d'acteurs malveillants et de mettre en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Un jeu de rôle interactif basé sur un scénario fictif faisant intervenir des menaces hybrides, baptisé « Dilemma Game », a été organisé pour l'occasion par le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides.

L'AED et le Centre OTAN de compétences en matière de puissance aérienne interarmées (JAPCC) ont continué de se concerter régulièrement, en particulier pour coordonner les calendriers d'exercices. Des représentants du JAPCC ont participé au symposium 2023 de l'AED sur les hélicoptères et leurs tactiques.

Dans le domaine maritime, le Centre OTAN pour la recherche et l'expérimentation maritimes, l'initiative OTAN sur les systèmes maritimes sans pilote et l'AED ont participé à l'organisation de l'exercice REPMUS (expérimentation et prototypage de robots s'appuyant sur l'exploitation de systèmes maritimes sans pilote), qui s'est déroulé en mars 2024 sous la direction de la marine portugaise.

Renforcement des capacités de défense et de sécurité

Dans le contexte de la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine, les partenaires accordent une importance accrue au développement de leurs capacités de défense et de sécurité, ce qui se traduit par une nette augmentation des demandes d'aide en la matière. Face à ces besoins, l'OTAN et l'UE ont intensifié leur soutien à l'Ukraine, à la République de Moldova, à la Géorgie, à la Bosnie-Herzégovine, à la Jordanie, à la Tunisie et à la Mauritanie. Sur les questions de bonne gouvernance, la coopération avec l'Ukraine, la Géorgie, la République de Moldova, la Jordanie et la Tunisie s'est poursuivie dans le cadre du programme OTAN pour le développement de l'intégrité, qui a bénéficié d'un financement de l'UE jusqu'au 31 décembre 2023. Les services des deux organisations ont continué de s'entretenir régulièrement des questions politiques et de sécurité ayant une incidence sur ces partenaires et sur l'action menée de part et d'autre. En décembre 2023, ils ont convenu de réfléchir à de nouvelles possibilités de coopération en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, la Jordanie et la République de Moldova.

On trouvera ci-dessous un récapitulatif par pays des activités menées :

Ukraine – L'OTAN et l'UE, ainsi que leurs membres, ont fourni à l'Ukraine un soutien substantiel sur les plans politique, militaire, financier et humanitaire, et ils ont continué d'examiner ensemble les besoins urgents du pays en vue de lui apporter une aide supplémentaire. Comme l'année précédente, les services des deux organisations – mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine), facilité européenne pour la paix et Représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine (NRU), notamment – ont eu des échanges réguliers, à Bruxelles comme sur le terrain, au sujet de l'aide fournie de part et d'autre à l'Ukraine. La délégation de l'UE auprès de l'Ukraine et la NRU, toutes deux situées à Kyïv, ainsi que l'EUMAM ont continué de travailler en étroite coopération au sein du Groupe consultatif international, à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Les contacts réguliers dans le cadre du mécanisme de coordination OTAN-UE consacré à l'Ukraine ont permis aux deux organisations de se tenir informées en toute transparence de leurs activités respectives et de réfléchir aux possibilités d'action commune.

République de Moldova – Les services de l'UE et de l'OTAN, à Bruxelles et à Chisinau, ont échangé régulièrement sur la situation politique, notamment dans le cadre d'exposés croisés. Les consultations ont porté essentiellement sur la résilience, les menaces hybrides, et la coordination des formations et de la livraison de matériel. Des représentants des deux organisations ont participé à des ateliers et à des exercices de simulation ayant pour thèmes la lutte contre les menaces hybrides et le renforcement de la sécurité énergétique et de la cybersécurité du pays.

Géorgie – Les services des deux organisations ont eu des contacts réguliers, à Bruxelles et à Tbilissi, qui leur ont permis de faire le point sur l'évolution de la situation politique et sur la coopération pratique, et notamment sur les activités menées par l'UE dans le cadre du programme SAFE (sécurité, reddition de comptes et lutte contre la criminalité en Géorgie) et au titre de la facilité européenne pour la paix, ainsi que sur les projets menés par l'OTAN au titre du paquet substantiel OTAN-Géorgie.

Bosnie-Herzégovine – Comme précédemment, des tables rondes de haut niveau sur la sécurité se sont tenues tous les trimestres à Sarajevo. Les services de l'UE et de l'OTAN se sont réunis régulièrement pour aborder des questions politiques et de sécurité et pour coordonner leurs activités en matière de cybersécurité, notamment dans le cadre du groupe de travail ad hoc dirigé par l'UE et l'OSCE.

Autres pays des Balkans occidentaux – Les deux organisations ont continué d'avoir des contacts réguliers à tous les niveaux, et la pratique des exposés croisés s'est poursuivie. La coordination étroite – à haut niveau et sur le terrain – entre la Force pour le Kosovo (KFOR) et la mission « État de droit » de l'UE au Kosovo (EULEX), combinée à des messages stratégiques coordonnés, s'est une nouvelle fois révélée très efficace pour désamorcer les tensions entre Belgrade et Pristina.

Jordanie – Les services de l'OTAN et de l'UE, à Bruxelles et à Amman, ont régulièrement procédé à des échanges de vues sur la situation politique et en matière de sécurité ainsi que sur leurs activités respectives, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. En juin 2023, le conseiller résident en sécurité des frontières, fonction créée par l'OTAN dans le cadre du paquet de mesures pour le renforcement des capacités de défense de la Jordanie, a assisté à une réunion du groupe de référence opérationnel de l'UE pour la sécurité (SORG), qui rassemble les

attachés à la sécurité des États membres de l'UE. En outre, des représentants de l'UE ont participé à la conférence sur les armes légères et de petit calibre organisée par l'OTAN et la Jordanie.

Tunisie – Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué d'échanger des informations et de réfléchir aux possibilités de coopération dans les domaines d'intérêt commun. Comme précédemment, des experts des deux organisations se sont réunis régulièrement à Bruxelles. Ils ont discuté notamment de l'évolution de la situation politique dans le pays ainsi que des nouveaux programmes et initiatives qu'il était prévu de mettre en place. En outre, des représentants de l'OTAN ont rencontré des membres de la délégation de l'UE à Tunis : à titre d'exemple, le secrétaire général adjoint délégué de l'OTAN pour les affaires politiques et la politique de sécurité s'est entretenu avec l'ambassadeur de l'UE en Tunisie en septembre 2023.

Mauritanie – Les services de l'OTAN et de l'UE ont continué d'avoir des échanges réguliers, qui ont porté essentiellement sur la situation politique et en matière de sécurité dans le pays et dans le reste de la région. Les deux organisations ont étudié les possibilités de coopération, notamment dans le cadre du paquet de mesures de l'OTAN pour le renforcement des capacités de défense de la Mauritanie, l'idée étant de mettre au point des projets communs et de dégager des synergies.

Iraq – En août 2023, la mission OTAN en Iraq (NMI) a élargi ses activités de conseil et de renforcement des capacités au commandement de la police fédérale et à plusieurs directions du ministère iraquien de l'Intérieur. Elle continue de collaborer étroitement avec la mission de conseil de l'UE (EUAM) afin d'éviter les chevauchements et de faire en sorte que les efforts déployés de part et d'autre se renforcent mutuellement. Les deux missions participent activement aux travaux de plusieurs grandes plateformes de coordination internationales (notamment le groupe de coordination sur la sécurité). En mars 2024, l'EUAM a organisé, en coordination avec la NMI, un atelier sur la gestion des risques et les premiers gestes à adopter pour la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé. Cet atelier, qui s'est déroulé sur six jours à Bagdad, a rassemblé des représentants du ministère iraquien de l'Intérieur et de la police fédérale du pays.

Les entretiens de travail annuels se sont tenus en mai 2024, avec la participation de plus de 60 experts issus des deux organisations. Les services de l'UE et de l'OTAN ont convenu de continuer à avoir des échanges réguliers, aux sièges des deux organisations et dans les pays concernés, et de poursuivre la pratique des exposés croisés. Ils ont en outre décidé d'améliorer la coordination et de s'employer à dégager des synergies sur un certain nombre de points :

- poursuite d'une coordination et d'un dialogue étroits dans le domaine du développement capacitaire au travers du mécanisme de coordination OTAN-UE consacré à l'Ukraine et d'autres cadres de coopération interservices ;
- communication stratégique et lutte contre les informations hostiles et la désinformation (Bosnie-Herzégovine, Jordanie et République de Moldova) ;
- renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme (Jordanie et Tunisie) ;
- appui à la bonne gouvernance (Jordanie et Tunisie), sécurité des frontières, formation CBRN et armes légères et de petit calibre (Jordanie) ;
- cybersécurité, médecine militaire et formation en anglais militaire (Géorgie) ;

- renforcement de la coopération et échange d'informations concernant la fourniture d'un soutien matériel non létal, dans le contexte de l'effort de coordination et de développement de synergies entre la facilité européenne pour la paix (FEP) et les différents paquets de mesures de l'OTAN pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité se rapportant à la défense (Bosnie-Herzégovine, Jordanie, Mauritanie et République de Moldova) ainsi qu'entre la FEP et le paquet substantiel OTAN-Géorgie ;
- sûreté maritime, lutte contre le terrorisme, armes légères et de petit calibre, sécurité des frontières, transition de carrière pour le personnel militaire, formation, réforme du secteur de la défense, déminage, et incidences du changement climatique sur la sécurité (Mauritanie).

Dialogue politique

Le dialogue politique entre l'OTAN et l'UE, à tous les niveaux, demeure indispensable en ce qu'il favorise une plus grande convergence de vues entre l'ensemble des États membres de l'UE et des pays de l'Alliance et aide à accroître encore la confiance mutuelle, tout en contribuant à la transparence et à un engagement encore plus fort de la part de tous les pays concernés. Cette année encore, les échanges se sont poursuivis à un rythme soutenu, sous différentes formes : participation de représentants d'une organisation à certaines réunions ministérielles de haut niveau et activités publiques organisées par l'autre, exposés croisés, et discussions interservices. Ce dialogue politique continue de sous-tendre une coopération désormais bien établie et contribue à renforcer encore le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN.

Face à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le dialogue s'est poursuivi au plus haut niveau politique, témoignant de l'unité de vues entre les deux organisations et de la complémentarité de leurs efforts. Le président du Conseil européen et la présidente de la Commission européenne ont ainsi participé au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Vilnius en juillet 2023, tandis que le secrétaire général de l'OTAN a assisté au Conseil européen de juin 2023 et à la réunion du collège des commissaires de l'UE de novembre 2023.

Comme de coutume, chaque organisation a participé régulièrement aux réunions ministérielles de l'autre. Le haut représentant de l'UE était présent aux réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN qui ont eu lieu en juin et en novembre 2023 ainsi qu'en avril 2024. Il a également participé à la réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN tenue en février 2024, l'UE ayant aussi été représentée à la réunion de ces mêmes ministres en octobre 2023. Le secrétaire général de l'OTAN a quant à lui participé à une session du Conseil des affaires étrangères (Défense) de l'UE en novembre 2023 et à une autre en mai 2024, et différents secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ont assisté aux réunions informelles des ministres de la Défense des États membres de l'UE en août 2023 et en janvier 2024.

Après le sommet de l'OTAN tenu à Vilnius, le secrétaire général de l'OTAN a pris la parole devant la commission des affaires étrangères (AFET) et la sous-commission

« sécurité et défense » (SEDE) du Parlement européen, lors d'une réunion conjointe de ces deux organes, en septembre 2023. En février 2024, c'est le secrétaire général délégué de l'OTAN qui s'est adressé à la SEDE pour faire le point sur la situation dans le voisinage oriental, en mer Noire et dans les Balkans occidentaux.

En mai 2024, l'OTAN était représentée au Forum Schuman sur la sécurité et la défense, organisé par l'UE, ainsi qu'au Forum UE-Ukraine de l'industrie de la défense.

Les entretiens de travail de haut niveau se sont poursuivis à un rythme régulier. Il y a ainsi eu plusieurs réunions bilatérales entre des membres du collège des commissaires de l'UE et de hauts responsables de l'OTAN, ainsi que des échanges fréquents entre le secrétaire général du SEAE et le secrétaire général délégué de l'OTAN. De hauts responsables de l'UE ont participé aux réunions des directeurs des politiques de défense des pays de l'OTAN qui ont eu lieu en décembre 2023 et en avril 2024, ainsi qu'aux réunions des directeurs des politiques de sécurité des pays de l'OTAN qui se sont déroulées en octobre 2023 et en février 2024. De hauts responsables de l'OTAN ont quant à eux pris part à la réunion des directeurs des politiques de défense des États membres de l'UE qui s'est tenue en février 2024 ainsi qu'aux réunions des directeurs des politiques de sécurité des États membres de l'UE qui ont eu lieu en octobre 2023 et en avril 2024. Pour la première fois, des représentants de l'UE ont assisté à des réunions du Comité OTAN pour la résilience au niveau des directeurs des politiques, en novembre 2023 et en février 2024.

Afin que l'ensemble des pays de l'Alliance et des États membres de l'UE soient tenus informés des derniers développements, les services de chaque organisation ont continué de faire des exposés devant ceux de l'autre. Depuis la signature, à Varsovie, de la déclaration conjointe de juillet 2016, plus de 260 exposés ont été faits par l'UE et l'OTAN devant différents comités et groupes de travail de l'autre. Au cours de la période considérée, le secrétaire général et l'un des secrétaire généraux adjoints du SEAE ont fait des exposés devant le Conseil de l'Atlantique Nord (en mars 2024), et l'OTAN, par l'intermédiaire d'un secrétaire général adjoint et d'un secrétaire général adjoint délégué, a fait de même devant le Comité politique et de sécurité de l'UE (en juillet et en octobre 2023 ainsi qu'en janvier et en avril 2024). La commissaire européenne à l'énergie a pris part à la réunion annuelle du Conseil de l'Atlantique Nord consacrée à la sécurité énergétique, en octobre 2023, et le commissaire au marché intérieur a fait le point devant le Conseil de l'Atlantique Nord sur les initiatives de défense de l'UE et sur l'Ukraine en février 2024. En juin et en novembre 2023, la directrice exécutive pour la paix, la sécurité et la défense (SEAE) a fait des exposés à l'intention du Comité des représentants permanents adjoints (DPRC) de l'OTAN. Par ailleurs, le DPRC a échangé avec le directeur général de l'AED en février 2024, à propos de l'approche adoptée par cette agence en matière d'achats de munitions au profit de l'Ukraine, ainsi qu'avec le SEAE et la cheffe de la délégation de l'UE à Kyïv, en mai 2024, au sujet de l'évolution de la situation dans le pays.

Par ailleurs, l'OTAN et l'UE ont, comme à leur habitude, invité des États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'Alliance, pour la première, et des pays de l'Alliance ne faisant pas partie de l'UE, pour la seconde, à participer à des réunions informelles de haut niveau.

L'OTAN a continué de faire des exposés devant le comité directeur de l'AED, et l'AED et la Commission européenne ont continué de faire de même devant la Conférence des directeurs nationaux des armements des pays de l'OTAN, l'accent étant placé en particulier sur les mesures prises pour accélérer la production industrielle de défense et sur les différentes initiatives visant à aider l'Ukraine et à reconstituer les stocks nationaux. De plus, des secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ont tenu des réunions avec le directeur exécutif de l'AED ainsi qu'avec différents directeurs généraux de la Commission européenne.

Les comités militaires des deux organisations se sont tenus informés l'un l'autre à l'occasion d'exposés donnés en juin, en septembre, en octobre et en décembre 2023 ainsi qu'en janvier et en mars 2024. Au nombre des thèmes évoqués figuraient les incidences du changement climatique sur la sécurité, les liens entre cybersécurité et défense, la directive politique 2023 de l'OTAN, la dissuasion et la défense, la mise en œuvre de la boussole stratégique de l'UE, les différents axes de travail du programme relatif aux infrastructures d'importance critique pour la défense, et la facilitation.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué de dialoguer régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de propositions communes, notamment celles qui concernent la mobilité militaire, le développement capacitaire, la lutte contre le terrorisme, les menaces hybrides, la résilience, la cybersécurité et la défense, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement, la communication stratégique et la lutte contre la désinformation, la prospective stratégique, ainsi que le renforcement des capacités des partenaires.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont décidé de transformer leurs entretiens de travail de haut niveau sur le cyber en un dialogue structuré, qui vient s'ajouter à ceux déjà établis en ce qui concerne la résilience et la mobilité militaire. Au cours de la période considérée, les services des deux organisations ont par ailleurs mis en place trois autres dialogues structurés :

- i) dialogue structuré sur l'espace (décembre 2023) : il s'agit d'explorer les possibilités de coopération dans des domaines tels que la connaissance de la situation spatiale, la surveillance de l'espace et le suivi des objets en orbite, la normalisation spatiale, ainsi que les normes de comportement responsable dans l'espace ;
- ii) dialogue structuré sur les incidences du changement climatique sur la sécurité et la défense (février 2024) : cette thématique est examinée sous différents angles (prospective et alerte précoce, adaptation, atténuation, formation, entraînements et exercices, ...) ;
- iii) dialogue structuré sur les technologies émergentes et les technologies de rupture (mars 2024) : l'accent est mis sur la concrétisation des différents axes de travail et initiatives (Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA), fonds OTAN pour l'innovation, programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS) et pôle d'innovation de l'UE dans le domaine de la défense (HEDI)).

Le dialogue s'est également poursuivi entre les états-majors de l'OTAN et de l'UE. Les hauts responsables militaires de chaque organisation ont ainsi été régulièrement invités à participer aux réunions des chefs d'état-major des armées de l'autre. À la suite de l'exposé que le président du Comité militaire de l'OTAN avait donné en mai 2023 devant le Comité militaire de l'UE en session des chefs d'état-major de la défense concernant l'approche de l'OTAN s'agissant du soutien à l'Ukraine, le

président du Comité militaire de l'UE a lui-même assisté à la réunion du Comité militaire de l'OTAN en session des chefs d'état-major de la défense de janvier 2024.

Les conférences semestrielles des directeurs généraux des états-majors de l'OTAN et de l'UE se sont tenues en juin et en décembre 2023. Les participants ont fait le point sur la mise en œuvre des propositions communes à caractère militaire ainsi que sur les interactions entre leurs états-majors, avant de faire rapport à leurs comités militaires respectifs. Les deux états-majors, qui travaillent sur des objectifs communs liés à des chantiers précis, avec en ligne de mire des échéances convenues entre eux, ont pu suivre l'avancement des travaux grâce au tableau de bord informel établi à cet effet, lequel a été constamment actualisé.

Les interactions entre les services des deux organisations sur les questions relevant de la thématique « femmes, paix et sécurité » (FPS) se sont poursuivies. En octobre 2023, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité et l'ambassadrice de l'UE pour le genre et la diversité ont pris part à une table ronde internationale consacrée au leadership féminin, organisée à Madrid à l'occasion du 35^e anniversaire de l'admission des femmes dans les forces armées espagnoles. Dans leur communication, toutes deux ont veillé à mettre en avant la coopération entre l'UE et l'OTAN sur les questions FPS.

En 2023, l'ambassadrice de l'UE pour le genre et la diversité a assisté à la conférence annuelle du Comité OTAN sur la dimension de genre. Par ailleurs, le SEAE a pris part à la première réunion des envoyés spéciaux des pays de l'Alliance pour l'égalité des genres, pour les femmes, la paix et la sécurité, et pour la politique étrangère féministe, organisée en janvier 2024 par la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité. Et en 2024, la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN s'est associée à la campagne de communication lancée par l'UE à l'occasion de la journée internationale des femmes.

À l'automne 2023, les conseillers pour les questions de genre de l'État-major militaire international de l'OTAN (EMI) et de l'État-major de l'Union européenne (EMUE) ont travaillé ensemble sur un document de réflexion concernant la désinformation et la dimension de genre. Ils ont également assisté à la Conférence des directeurs généraux de l'EMI et de l'EMUE qui s'est tenue en décembre 2023. Et en mars 2024, ils ont pris part à un débat dans le cadre d'un séminaire organisé conjointement par l'Institut royal supérieur de défense (Belgique) et son Centre d'études de sécurité et de défense à l'occasion des 24 ans du programme FPS.

Les services de l'UE et de l'OTAN restent fermement déterminés à faire progresser cette coopération de manière pragmatique, pleinement coordonnée et cohérente, afin d'aboutir à de nouveaux résultats concrets pour l'ensemble des axes de travail de leur vaste programme de coopération.